

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 268****13 mars 2003****SOMMAIRE**

<b>AB Pro Data, S.à r.l., Heisdorf</b> .....	<b>12826</b>	<b>Crocodile S.A., Livange</b> .....	<b>12855</b>
<b>Adapam S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>12843</b>	<b>Dakhla S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12853</b>
<b>Ados S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12845</b>	<b>Dakhla S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12853</b>
<b>Ados S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12845</b>	<b>Dale Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>12861</b>
<b>Afipa Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12831</b>	<b>Delmar Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12851</b>
<b>Agedoc, A.s.b.l., Luxembourg</b> .....	<b>12826</b>	<b>Delmar Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12851</b>
<b>Agence Sogespa S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12850</b>	<b>E.C.C.L. S.A., Bereldange</b> .....	<b>12845</b>
<b>Agropolis S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>12847</b>	<b>Ecobel S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>12845</b>
<b>Amhurst Corporation S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12822</b>	<b>Eler Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12850</b>
<b>ARGRE, Argenta Réassurances S.A., Münsbach</b> ..	<b>12821</b>	<b>Euro-Agri S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12828</b>
<b>ARGRE, Argenta Réassurances S.A., Münsbach</b> ..	<b>12822</b>	<b>Euton Investment Company S.A.H., Luxembourg</b>	<b>12844</b>
<b>Architekturbüro Hein, S.à r.l., Bous</b> .....	<b>12862</b>	<b>Faber, S.à r.l., Soleuvre</b> .....	<b>12827</b>
<b>Aretino Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12841</b>	<b>Falconi International Holding S.A., Luxembourg</b> .	<b>12844</b>
<b>Astral Holding S.A. Luxembourg, Luxembourg</b> ..	<b>12841</b>	<b>Fintlux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12830</b>
<b>Aurelia Management S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12842</b>	<b>Fluortech S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12862</b>
<b>Aurinvest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12823</b>	<b>Général Service Investissement S.A., Luxembourg</b>	<b>12827</b>
<b>Avagam Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12850</b>	<b>Général Service Investissement S.A.H., Luxem-</b>	
<b>Axus Luxembourg S.A., Strassen</b> .....	<b>12849</b>	<b>bourg</b> .....	<b>12851</b>
<b>Bay Bridge S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12852</b>	<b>Grosvenor Holdings S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12843</b>
<b>Bay Bridge S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12852</b>	<b>Gruppo Nymco Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .	<b>12861</b>
<b>BCV Dynamic Floor Fund</b> .....	<b>12832</b>	<b>H.K. Trans, S.à r.l., Fischbach</b> .....	<b>12818</b>
<b>Bear Bay Europe (Luxembourg) S.A., Luxem-</b>		<b>Hermitage Participations S.A., Luxembourg</b> ....	<b>12830</b>
<b>bourg</b> .....	<b>12846</b>	<b>Highgate Finance &amp; Holding S.A., Luxembourg</b> ..	<b>12850</b>
<b>Beyond S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12827</b>	<b>HMJ Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12857</b>
<b>Beyond S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12827</b>	<b>(13) Holding S.A., Howald</b> .....	<b>12843</b>
<b>Bon Ami, S.à r.l., Differdange</b> .....	<b>12825</b>	<b>(13) Holding S.A., Howald</b> .....	<b>12843</b>
<b>Bon Ami, S.à r.l., Differdange</b> .....	<b>12825</b>	<b>Hôtel Victor Hugo, S.à r.l., Vianden</b> .....	<b>12864</b>
<b>C.R. Entreprises S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12852</b>	<b>I.C. Productions S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12826</b>
<b>C.R. Entreprises S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12856</b>	<b>ICD International Cosmetic Development S.A.,</b>	
<b>C.R. Entreprises S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12856</b>	<b>Luxembourg</b> .....	<b>12846</b>
<b>C.R. Entreprises S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12856</b>	<b>ICD International Cosmetic Development S.A.,</b>	
<b>C.R. Entreprises S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12856</b>	<b>Luxembourg</b> .....	<b>12846</b>
<b>C.R. Entreprises S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12856</b>	<b>ICD International Cosmetic Development S.A.,</b>	
<b>C.R. Entreprises S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12856</b>	<b>Luxembourg</b> .....	<b>12846</b>
<b>Café Road Way, S.à r.l., Schifflange</b> .....	<b>12860</b>	<b>Infotechnica Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12851</b>
<b>Centauree S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12843</b>	<b>Interfinacial S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12831</b>
<b>Cera Chem, S.à r.l., Mertert</b> .....	<b>12847</b>	<b>Jerry Slim S.A., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>12827</b>
<b>CICS, Compagnie d'Investissement de la Croix du</b>		<b>K.P.B. Finance Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12840</b>
<b>Sud S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12849</b>	<b>Keyness Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>12844</b>
<b>Coiffure Annette et Guy, S.à r.l., Ettelbruck</b> .....	<b>12864</b>	<b>Krontec S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>12849</b>

L.E.D. Equipements Poids Lourds, S.à r.l., Bascharage .....	12854	Ozone Ventures S.A., Luxembourg .....	12849
L.E.D. Equipements Poids Lourds, S.à r.l., Bascharage .....	12854	Patrimoine & Consulting S.A., Luxembourg .....	12818
LATCAP II SPV V-A (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	12829	Patrimoine & Consulting S.A., Luxembourg .....	12818
LATCAP II SPV V-B (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	12829	PBG, S.à r.l., Esch/Lallange .....	12828
LATCAP II SPV VI (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	12829	Perak Holding S.A., Bereldange .....	12846
Loofinlux S.A., Luxembourg .....	12824	Promolease S.A., Luxembourg .....	12831
Loofinlux S.A., Luxembourg .....	12825	Renoir Holding S.A., Luxembourg .....	12847
Lucis S.A. ....	12823	(Claude) Rizzon Immobilier, S.à r.l., Luxembourg .....	12855
Lux Communications Holding S.A., Luxembourg .....	12849	(Claude) Rizzon Immobilier, S.à r.l., Luxembourg .....	12855
Lux-Forêts, S.à r.l., Beringen .....	12847	(Claude) Rizzon Immobilier, S.à r.l., Luxembourg .....	12855
(2) M S.A., Luxembourg .....	12831	(Claude) Rizzon Immobilier, S.à r.l., Luxembourg .....	12855
Macapri.Ce S.A., Luxembourg .....	12829	(Claude) Rizzon Immobilier, S.à r.l., Luxembourg .....	12855
Malden S.A., Luxembourg .....	12857	Ropperse S.A., Luxembourg .....	12861
Marazzi Group Holding S.A., Luxembourg .....	12841	ra associates, S.à r.l., Syren .....	12820
Maredoc, A.s.b.l., Luxembourg .....	12819	ra associates, S.à r.l., Syren .....	12820
Media Mix International S.A., Luxembourg .....	12830	Scierie Schmitz-Malget, S.à r.l., Hosingen .....	12864
Mertes, S.à r.l., Luxembourg .....	12819	Silvelox, S.à r.l., Strassen .....	12841
Microalgae S.A., Luxembourg .....	12830	Sogenecomm S.A., Luxembourg .....	12845
Monstaal S.A., Luxembourg .....	12820	Strat S.A., Luxembourg .....	12844
MT Art Services, S.à r.l., Contern .....	12863	Strat S.A., Luxembourg .....	12844
MT Art Services, S.à r.l., Contern .....	12864	Syspro, S.à r.l., Rumlange .....	12864
Oasmia S.A., Luxembourg .....	12850	Union de Financement et de Participation de Luxembourg S.A., Luxembourg .....	12830
Option International Holding S.A., Luxembourg .....	12853	Van Kanten S.A., Luxembourg .....	12842
Orilux S.A., Luxembourg .....	12852	Van Kanten S.A., Luxembourg .....	12842
Overseas Management Corporation S.A., Luxembourg .....	12841	Van Kanten S.A., Luxembourg .....	12842
		Van Kanten S.A., Luxembourg .....	12842
		Watamar Holding S.A., Luxembourg .....	12862
		Weber & Wagner S.A., Luxembourg .....	12861

---

**H.K. TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9749 Fischbach, Maison 3B.

R. C. Diekirch B 5.171.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 11 février 2003, réf. DSO-AB00060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900053.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2003.

---

**PATRIMOINE & CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 73.106.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2003.

Signature.

(002103.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

---

**PATRIMOINE & CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 73.106.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2003.

Signature.

(002098.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

---

**MERTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 2, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 74.276.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quinze janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

Madame Isabelle Mertès, infirmière-anesthésiste, demeurant à L-1235 Luxembourg, 2, rue Emile Bian,

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a exposé au notaire:

Qu'elle est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée MERTES, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 2, rue Emile Bian,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 février 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 370 du 23 mai 2000,

avec un capital social de 500.000.- LUF représenté par 100 parts sociales de 5.000.- LUF chacune.

inscrite au registre de commerce et des sociétés près du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74.276.

Que la comparante Madame Isabelle Mertès, prénommée, réunissant en ses mains la totalité des parts sociales de la société a décidé de la dissoudre sans liquidation, avec effet immédiat.

Que l'activité de la société ayant cessé au 31 décembre 2002, l'associée unique, a déclaré dissoudre purement et simplement la société MERTES, S.à r.l., à partir de la prédite date et qu'ainsi l'associée unique est investi de tout l'actif et qu'elle réglera tout le passif de la société dissoute, dont ne dépend aucun immeuble, que partant il n'y a pas lieu à la liquidation de la société qui est à considérer comme définitivement clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante de la société.

Que l'associée unique s'engage, finalement, à faire conserver les livres et les documents de la société à L-1235 Luxembourg, 2, rue Emile Bian, pendant une durée de 5 ans.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Mertès, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 janvier 2003.

P. Decker.

(000150.2/206/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2003.

**MAREDOC, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 21, rue d'Anvers.

## Bilan 2001

ACTIF		PASSIF	
Disponibles		Exigibles	
BCEE - compte courant.....	1.486.786	Fonds social.....	1.115.760
BCEE - fonds de garantie.....	71.271	Dettes.....	260.239.515
Chèques postaux.....	209.539	Sécurité sociale - cotisations sociales dues	5.825.174
Caisse.....	187.052	Impôts à payer.....	1.555.700
Report à nouveau.....	218.227.672	Compte d'attente CNAMO.....	648.270
Déficit 2001.....	49.202.099		
	<hr/>		<hr/>
	269.384.419		269.384.419

Décharge a été donnée par l'assemblée générale.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Signatures

La Trésorière / La Présidente / La Commissaire aux comptes

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000531.1/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2003.

**MONSTAAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 128, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 63.685.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le seize janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

A comparu:

La société PARVAS S.A., une société de droit belge avec siège social à B-8670 Koksijde, 1, Ringweg (Belgique), ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Raymond Leynaert, administrateur de société, demeurant à B-8620 Nieuwpoort, Dienstweg, Havengeul 6/301, (Belgique),

Laquelle comparante, par son mandataire ès-qualité qu'il agit, a exposé au notaire:

Qu'elle est la seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme MONSTAAL S.A., établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 128, Avenue du X Septembre,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 18 mars 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 436 du 16 juin 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 63.685,

Que la comparante la société PARVAS S.A., prénommée, par son mandataire, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que l'activité de la société ayant cessé au 31 décembre 2002, le comparant ès-qualité qu'il agit, a déclaré dissoudre purement et simplement la société MONSTAAL S.A. à partir de la prédite date et qu'ainsi l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif de la société dissoute, dont ne dépend aucun immeuble; que partant il n'y a pas lieu à la liquidation de la société qui est à considérer comme définitivement clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société.

Que l'actionnaire s'engage, finalement, à annuler le livre des actions, et à faire conserver les livres et les documents de la société à B-8620 Nieuwpoort, Dienstweg, Havengeul 6/301, (Belgique) pendant une période de cinq ans.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à environ 750.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Leynaert, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 84, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 janvier 2003.

P. Decker.

(000153.2/206/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2003.

---

**ra associates, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5899 Syren, 17, rue de Hassel.

R. C. Luxembourg B 63.674.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Signature.

(001038.3/1087/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

---

**ra associates, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5899 Syren, 17, rue de Hassel.

R. C. Luxembourg B 63.674.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Signature.

(001040.3/1087/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

---

**ARGRE, ARGENTA REASSURANCES, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 26.856.

L'an deux mille trois, le seize janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARGENTA REASSURANCES, en abrégé ARGRE ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit alors de résidence à Mersch en date du 7 novembre 1987, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 29 du 2 février 1988, modifié suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit en date du 10 novembre 1988, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 35 du 8 février 1989, modifié suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit en date du 23 février 1989, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 177 du 28 juin 1989, modifié suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit, en date du 27 novembre 1992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 102 du 5 mars 1993, modifié suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 288 du 20 février 2002, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 26.856.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Hugo Bettens, président du conseil de direction, demeurant à B-2640 Mortsel (Belgique), Guido Gesellelaan, 78.

Le président nomme secrétaire Monsieur Alain Mechanicus, directeur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Dierkens, président du comité exécutif (Gecalux) 6, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Acceptation de la démission de Monsieur Roland Frère.
- 2.- Ratification de la cooptation de Monsieur Fabrice Frère.
- 3.- Transfert du siège social de la société au 6, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, commune de Schuttrange avec effet au 25 novembre 2002.
- 4.- Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Münsbach, commune de Schuttrange. Il pourra être transféré dans toute autre endroit de la commune par décision du conseil d'administration.»

5.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Roland Frère de ses fonctions d'administrateur, et lui confère pleine et entière décharge.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale ratifie la cooptation de Monsieur Fabrice Frère, ingénieur commercial, demeurant à L-6183 Gonderange, 34, rue du Village.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall, avec effet au 25 novembre 2002.

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Münsbach, commune de Schuttrange. Il pourra être transféré dans toute autre endroit de la commune par décision du conseil d'administration.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 11.45 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Bettens, A. Mechanicus, C. Dierkens, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 84, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 janvier 2003.

P. Decker.

(000156.2/206/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2003.

---

**ARGRE, ARGENTA REASSURANCES, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 26.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(000157.6/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2003.

---

**AMHURST CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.301.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMHURST CORPORATION une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 1981, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 134 du 7 juillet 1981,

modifiée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 1982, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 315 du 30 novembre 1982,

modifiée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 1983, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 354 du 1<sup>er</sup> décembre 1983,

modifiée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1993, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 466 du 9 octobre 1993,

modifiée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 159 du 2 avril 1997,

modifiée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 149 du 8 mars 1999,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 18.301.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à L-2449 Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Cécile Gadisseur, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I) Qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire de la société s'est tenue le 27 novembre 2002, pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. Seulement une (1) action sur les trente mille (30.000) actions ayant été représentées à ladite assemblée, cette assemblée a été ajournée et a décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II) Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil du Mémorial C N° 1714 du 29 novembre 2002 et N° 1780 du 14 décembre 2002, au Tageblatt du 29 novembre 2002 et du 14/15 décembre 2002 et au Luxemburger Wort du 29 novembre 2002 et du 14/15 décembre 2002.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Conversion du capital social actuel de 100.000,- USD en Euro.

2.- Modalités de conversion et fixation au cours de change qui sera établi à la date de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire.

3.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4.- Divers.

IV) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les manda-

taires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

V) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur trente mille (30.000) actions représentant la totalité du capital social, une (1) action, est dûment représentée à la présente assemblée. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de 100.000,- USD en 95.648,01 EUR (cours de conversion 30.12.2002: 1,- Euro=1,0455 USD).

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quinze mille six cent quarante-huit Euros et un Cents (95.648,01 EUR) représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.45 heures.

*Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Fasbender, C. Gadiisseur, A. Galassi, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 72, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 janvier 2003.

Signature.

(000158.2/206/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2003.

**LUCIS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 78.834.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, référence LSO-AB00369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures/ Signatures

(000945.3/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

**AURINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 77.943.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue à Luxembourg en date du 29 janvier 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2001.

Madame Gaby Trierweiler a été nommée administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Anne-Françoise Fouss, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2009.

Les mandats de Madame Nathalie Carbotti Prieur et de Monsieur Domenico Scarfo en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2009.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB01071. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(001156.4/800/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

**LOOFINLUX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.798.

L'an deux mille deux, le trente décembre.  
Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOOFINLUX S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 1<sup>er</sup> septembre 1988, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 310 du 24 novembre 1988, modifiée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 juin 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 696 du 29 septembre 1998, modifié suivant acte sous seing privé du conseil d'administration le 28 novembre 2000, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 635 du 14 août 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 28.798,

L'assemblée est ouverte à 14.40 heures sous la présidence de Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Cécile Gadisseur, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil Spécial du Mémorial C N° du 13 décembre 2002 et N° 1807 du 21 décembre 2002, au Tageblatt des 13 et 21 décembre 2002.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Les actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, de laquelle il résulte que sur les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actions sont représentées.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présente assemblée ayant été régulièrement convoquée et réunissant un quorum de plus de cinquante pour cent (50%) des actions émises en circulation, les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transformation de la société anonyme holding en société de participations financières, et modification afférente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et des licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

2.- Modification de la disposition générale contenue dans le prédit acte de constitution, par la suppression de la relation de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières, pour donner à cette disposition générale la teneur suivante:

«Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la société anonyme holding en société de participations financières, et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et des licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle,



de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la disposition générale contenue dans le prédit acte de constitution, par la suppression de la relation de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières, pour donner à cette disposition générale la teneur suivante:

«Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Fasbender, C. Gadieseur, A. Galassi, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 72, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 janvier 2003.

P. Decker.

(000649.2/206/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2003.

**LOOFINLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

P. Decker

*Le notaire*

(000651.2/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2003.

**BON AMI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4640 Differdange, 135, avenue d'Obercorn.

R. C. Luxembourg B 79.125.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, référence LSO-AB00273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(000980.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

**BON AMI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4640 Differdange, 135, avenue d'Obercorn.

R. C. Luxembourg B 79.125.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, référence LSO-AB00267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(000973.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

**AGEDOC, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 21, rue d'Anvers.

Bilan au 31 décembre 2001

ACTIF		PASSIF	
Immobilisé.....	245.357.403	Fonds.....	529.286
<i>Disponible</i>		<i>Exigible</i>	
CCP .....	1.381.774	Dettes DC .....	114.633.118
BGL.....	3.543.349	Dettes SEDEC .....	6.175.782
BIL.....	22.828.459	Dettes FPF .....	21.829.809
Caisse .....	913.324	Dettes BGL Internats.....	34.981.028
BCEE .....	311.365	Dettes BGL Ecoles.....	245.581.872
		CASS à payer .....	28.466.728
		Impôts à payer .....	15.265.127
<i>Réalisable</i>			
Subside MINED à recevoir.....	4.779.996	Fournisseurs à payer.....	1.423.568
Compte d'attente CNAMO.....	480.351	Pensions reçues d'avance.....	215.173
Subside IPNDL à recevoir .....	415.586	Compte d'attente.....	68.728
Subside FCT internat à recevoir .....	2.351.623		
<i>Déficit années précédentes</i>			
Déficit cumulé.....	174.057.217		
Déficit 2001	12.749.772		
	469.170.219		469.170.219

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Vu et approuvé par

Signatures

Administrateur / Présidente

Décharge a été donnée par l'assemblée générale sur proposition des commissaires aux comptes

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00349. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000533.1/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2003.

**AB PRO DATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7340 Heisdorf, 45, rue de la Forêt Verte.

R. C. Luxembourg B 39.728.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, référence LSO-AB00660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2003.

Signature.

(000960.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

**I.C. PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 50.766.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 juillet 2002

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2001;

4. L'Assemblée décide de transférer avec effet au 15 janvier 2003 le siège social de la société du 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

5. Néant.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00472. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001706.3/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

**GENERAL SERVICE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 66.630.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 février 2003, référence LSO-AB00479, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(000988.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

---

**FABER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4438 Soleuvre, 206, route de Differdange.  
R. C. Luxembourg B 21.069.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, référence: LSO-AB00280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(000993.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

---

**JERRY SLIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4249 Esch-sur-Alzette, 50, rue de Montpellier.  
R. C. Luxembourg B 77.722.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, référence: LSO-AB00283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(000998.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

---

**BEYOND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 79.024.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, référence: LSO-AB00370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

INFIGEST S.A.

Signature

(001053.3/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

---

**BEYOND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 79.024.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, référence: LSO-AB00372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

INFIGEST S.A.

Signature

(001056.3/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

---

**PBG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4249 Esch/Lallange, 50, rue de Montpellier.  
R. C. Luxembourg B 61.276.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(000999.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

---

**EURO-AGRI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 63.122.

L'an deux mille deux, le huit mai.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société anonyme EURO-AGRI S.A., ayant son siège à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 63.122.

L'Assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jonathan Beggiato, directeur Comptable, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31 Val Sainte Croix,

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Mademoiselle Nadège Brossard, Secrétaire, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31 Val Sainte Croix,

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Florence Frey, employée privée, demeurant au L-1371 Luxembourg, 31 Val Sainte Croix.

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

2.- qu'il appert de la préliste de présence que toutes les actions sont représentées à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurants à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Approbation des comptes de l'exercice 2001
- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 3.- Transformation du capital en Euro
- 4.- Affectation du résultat.

*Première résolution*

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes, puis pris connaissance des comptes qui lui ont été présentés, l'Assemblée Générale à l'unanimité des voix décide d'approuver les comptes et le bilan de l'exercice 2001 de la société EURO-AGRI S.A.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur gestion pour l'exercice 2001.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, décide de convertir le capital en Euro, dans le respect des règles de la loi du 10 décembre 1988, pour le porter à 31.000,- EUR par conversion du capital social souscrit en LUF et incorporation du bénéfice reporté à concurrence de 13,31 EUR.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve l'affectation:

- à la réserve légale pour 3.100,- EUR
- et le solde du bénéfice au compte de report à nouveau.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB01052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001165.2/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

---

**LATCAP II SPV V-A (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 75.441.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, référence: LSO-AB00922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

*Pour la société*

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Le gérant

Signatures

(001199.3/805/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

---

**LATCAP II SPV V-B (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 75.442.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, référence: LSO-AB00926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

*Pour la société*

TMF COPORATE SERVICES S.A.

Le gérant

Signatures

(001202.3/805/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

---

**LATCAP II SPV VI (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 74.616.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, référence: LSO-AB00928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

*Pour la société*

TMF COPORATE SERVICES S.A.

Le gérant

Signatures

(001204.3/805/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

---

**MACAPRI.CE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 83.114.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à la date statutaire du 19 juillet 2002*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2001.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

4. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg avec effet au 15 janvier 2003.

5. Néant.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001718.3/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**HERMITAGE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 69.598.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, référence: LSO-AB00978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

Signature.

(001284.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

---

**MEDIA MIX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 74.214.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, référence: LSO-AB00967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

Signature.

(001285.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

---

**UNION DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATION DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 23.110.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

UNION DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATION DE LUXEMBOURG

M.-F. Ries-Bonani / A. Schaus

*Administrateur / Administrateur*

(001639.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

---

**MICROALGAE S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 62.330.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

MICROALGAE S.A. (en liquidation)

A. Schaus

*Liquidateur*

(001641.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

---

**FINTLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 72.645.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

Pour extrait sincère et conforme

FINTLUX S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

*Administrateur / Administrateur*

(001643.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

---

**PROMOLEASE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 38.619.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

PROMOLEASE S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(001645.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

---

**2 M S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30-32, Dernier Sol.  
R. C. Luxembourg B 90.309.

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES fait savoir que Messieurs Thierry Hellers et Gernot Kos, ainsi que Madame Juliette Beicht ont déposé leurs mandats d'administrateurs avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00134. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(001646.5/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

---

**INTERFINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 31.094.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

INTERFINANCIAL S.A.

M.-F. Ries-Bonani / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(001648.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

---

**AFIPA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 61.704.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 5 décembre 2002*

1. L'Assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs de catégorie A; Madame Régine Siret, Pully-Suisse, France, Monsieur Jean Laurent Bellue, Paris, France.

Le mandat de l'administrateur nouvellement élu prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Jacques Sébastian Keller (administrateur de catégorie A)
- Régine Siret (administrateur de catégorie A)
- Jean Laurent Bellue (administrateur de catégorie A)
- Christophe Blondeau (administrateur de catégorie B)
- Jean François Leidner (administrateur de catégorie B)

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00467. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(001791.3/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**BCV DYNAMIC FLOOR FUND, Fonds Commun de Placement.**

R. C. Luxembourg B 75.032.

**REGLEMENT DE GESTION***(février 2003)*

GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING («la société de gestion»), société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Luxembourg, assume, conformément au présent règlement de gestion, la gestion d'un fonds commun de placement luxembourgeois, BCV DYNAMIC FLOOR FUND («le Fonds»), divisé en Sous-Fonds, et émet des certificats au porteur de parts de copropriété («les parts»).

Les droits et obligations respectifs des porteurs de parts des différents Sous-Fonds, de la société de gestion et de la banque dépositaire sont contractuellement définis par le présent règlement de gestion.

L'acquisition d'une part dans un Sous-Fonds implique de la part du porteur de parts l'acceptation du présent règlement de gestion et de toutes ses modifications dûment approuvées.

Les acquéreurs potentiels de parts sont tenus de s'informer quant aux dispositions légales, règlements de contrôle des changes et dispositions fiscales applicables dans les pays de respectivement leur citoyenneté, résidence ou domicile.

Le prospectus de vente et le règlement de gestion ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion et de la banque dépositaire, du fonds, ainsi qu'auprès des domiciles de paiement du Fonds et des distributeurs.

**Art. 1<sup>er</sup>. Le fonds.** Le Fonds est constitué pour une durée illimitée sous forme d'un fonds commun de placement à compartiments multiples de droit luxembourgeois régi par la Partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

Le Fonds ne possède pas la personnalité juridique. Les actifs de chaque Sous-Fonds sont la copropriété indivise des porteurs de parts du Sous-Fonds et constituent des actifs distincts de ceux de la société de gestion. Le montant des actifs d'un Sous-Fonds et le nombre de ses parts ne font l'objet d'aucune restriction.

**Art. 2. Objectifs du fonds et politique d'investissement.** Le Fonds a pour objectif principal de réaliser une croissance du capital à long terme tout en visant la préservation des actifs sous-jacents. Le Fonds s'est fixé des horizons d'investissement à long terme; en conséquence, l'achat de parts du Fonds doit être considéré comme un investissement à long terme.

Le Fonds propose aux investisseurs l'accès aux marchés des actions et des obligations du monde entier par le biais d'un portefeuille diversifié. Afin d'atteindre ce but les actifs sont, suivant la politique de placement de chaque Sous-Fonds, principalement investis dans des valeurs mobilières négociables exprimées dans la devise de référence du Sous-Fonds ou dans toute autre devise convertible.

Le Fonds reflète la politique de placement de la Banque Cantonale Vaudoise. Dans le cadre de cette politique couvrant les marchés des actions et des obligations du monde entier, il se peut que pour chacun des Sous-Fonds des investissements accessoires soient effectués dans les pays en voie d'industrialisation ou nouvellement ouverts aux capitaux étrangers, pour autant que ces pays disposent de bourses ou de marchés réglementés, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public. De ce fait, des investissements dans ces pays comportent des risques politiques, économiques et monétaires plus importants avec pour conséquence des marchés boursiers plus volatils.

Pour les Sous-Fonds World Expobond (EUR) et World Expoequity (EUR) proposés à l'origine du Fonds, l'objectif est, à travers l'utilisation de techniques et d'instruments financiers dérivés, de gérer les actifs de manière à protéger le plancher. Celui-ci est fixé lors de la souscription initiale et correspond à 95% du prix de souscription initiale pour le Sous-Fonds World Expobond (EUR) et à 90% pour le Sous-Fonds World Expoequity (EUR). En cas de hausse de la valeur nette d'inventaire par part, le plancher est également ajusté à la hausse. Ainsi, pour chacun de ces deux premiers Sous-Fonds, il est procédé à un relèvement du plancher par part à chaque jour d'évaluation en fonction de la performance des actifs nets, pour autant que la nouvelle valeur nette d'inventaire par part calculée soit historiquement la plus élevée jamais atteinte. Le nouveau plancher doit donc correspondre au minimum à 95% de cette valeur nette d'inventaire par part historiquement la plus élevée pour le Sous-Fonds World Expobond (EUR) et à 90% pour le Sous-Fonds World Expoequity (EUR). Cette stratégie de limitation des risques doit toutefois être interprétée comme un objectif à atteindre, le plancher d'investissement par part ne fait l'objet d'aucune garantie. En d'autres termes cela ne saurait aucunement garantir que la valeur nette d'inventaire par part ne puisse pas tomber en dessous du dernier plancher d'investissement fixé.

Contrairement aux deux premiers Sous-Fonds World Expobond (EUR) et World Expoequity (EUR), l'objectif prioritaire du nouveau Sous-Fonds World Expoequity REP (EUR) ne réside pas absolument dans la préservation d'une valeur limite inférieure qu'est celle du plancher, car à la différence des deux premiers Sous-Fonds lancés à l'origine du Fonds, on peut, dans le cas de ce troisième Sous-Fonds, abaisser le plancher pour procéder à des reprises d'exposition périodiques (REP).

Pour les deux premiers Sous-Fonds World Expobond (EUR) et World Expoequity (EUR), la valeur nette d'inventaire ne peut pas, en principe, s'établir en dessous du dernier plancher de référence fixé par part. En revanche, pour le nouveau Sous-Fonds World Expoequity REP (EUR), en raison de reprises d'exposition périodiques la valeur nette d'inventaire par part peut s'établir en dessous du dernier plancher de référence fixé par part. Cela signifie que la valeur nette d'inventaire du World Expoequity REP (EUR) peut aussi bien augmenter que diminuer, mais de manière plus significative que pour la valeur nette d'inventaire des Sous-Fonds World Expobond (EUR) et World Expoequity (EUR).

Le niveau initial du plancher par part du nouveau Sous-Fonds World Expoequity REP (EUR) est fixé à 90% du prix de souscription initial. Afin d'être en mesure, si nécessaire, de procéder périodiquement à des reprises d'exposition, le



plancher du Sous-Fonds World Expoequity REP (EUR) peut être abaissé au cours de chaque année d'un pourcentage défini à l'avance. Au cours de la première année d'existence du Sous-Fonds, le plancher peut être abaissé au maximum de 5% du prix de souscription initial. Au cours de chaque année suivante, le plancher peut être abaissé au maximum de 8% de la dernière valeur nette d'inventaire par part du Sous-Fonds calculée lors de l'exercice comptable du Fonds clôturant au 31 mars précédent.

Dans chaque Sous-Fonds, des investissements dans d'autres devises que la devise de référence sont autorisés et peuvent être couverts contre les risques de change par des opérations de change à terme.

Afin d'atteindre son objectif, chaque Sous-Fonds peut avoir recours à des techniques et instruments dérivés disponibles et portant sur des valeurs mobilières, pourvu que les conditions spécifiées dans les restrictions d'investissement soient respectées. En particulier, pour chaque Sous-Fonds, le Fonds peut conclure les transactions d'usage sur des marchés à terme et des options réglementés, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public.

A côté des valeurs mobilières négociables et autres investissements autorisés repris dans les restrictions d'investissement, chaque Sous-Fonds peut détenir à titre accessoire des liquidités.

**Art. 3. Restrictions en matière d'investissement.** Les investissements effectués pour chaque Sous-Fonds doivent respecter les restrictions suivantes, à l'exception des paragraphes 2 et 3, qui sont applicables aux investissements effectués pour l'ensemble des Sous-Fonds:

1) Le Fonds ne peut acheter des valeurs mobilières d'un même émetteur si, par suite de cet achat, plus de 10% du total des actifs nets de chaque Sous-Fonds étaient constitués des valeurs mobilières de cet émetteur, et sous réserve que la valeur totale des valeurs mobilières détenues sous forme de valeurs mobilières d'émetteurs dans lesquelles il investit plus de 5% du total de ses actifs nets ne dépassent pas 40% de la valeur totale des actifs nets de chaque Sous-Fonds; toutefois:

(a) la limite de 10% visée au paragraphe 1) peut être de 35 % au maximum lorsque les valeurs mobilières sont émises ou garanties par un Etat membre de la Communauté économique européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat qui ne fait pas partie de la Communauté économique européenne ou par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de la Communauté économique européenne font partie,

(b) les valeurs mobilières visées au point (a) ne sont pas prises en compte pour l'application de la limite de 40% fixée ci-dessus et les limites ne peuvent être cumulées, de sorte que des investissements en valeurs mobilières émises par un émetteur donné ne peuvent en tout état de cause excéder un total de 35% du total des actifs nets de chaque Sous-Fonds,

(c) le Fonds peut investir jusqu'à 100% de ses actifs nets en différentes valeurs mobilières émises ou garanties par un Etat membre de la Communauté économique européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat qui ne fait pas partie de la Communauté économique européenne ou par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de la Communauté économique européenne font partie,

(d) si le Fonds fait usage de la disposition énoncée au point (c), il doit détenir des valeurs mobilières provenant d'au moins six émissions différentes et les valeurs mobilières provenant d'une émission donnée ne peuvent représenter plus de 30% du total des actifs nets de chaque Sous-Fonds.

2) Le Fonds ne peut acheter des valeurs mobilières d'une société ou d'un autre organisme de placement collectif si, par suite de cet achat, le Fonds devait détenir plus de 10% d'une catégorie quelconque des valeurs mobilières de cette société ou de cet organisme; toutefois cette limite ne s'applique pas:

(a) aux valeurs mobilières émises ou garanties par un Etat membre de la Communauté économique européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat qui ne fait pas partie de la Communauté économique européenne ou par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de la Communauté économique européenne font partie,

(b) aux actions détenues par le Fonds dans le capital d'une société constituée dans un Etat qui n'est pas un Etat membre de ME, investissant ses actifs essentiellement en valeurs mobilières d'organismes émetteurs ayant leur siège social dans cet Etat, lorsqu'en vertu de la législation de cet Etat, une telle participation constitue pour le Fonds la seule possibilité d'investir en valeurs mobilières d'organismes émetteurs de cet Etat, sous réserve, toutefois, que cette société se conforme, dans sa politique d'investissement, aux limites fixées aux articles 42, 44, 45(1) et 45(2) de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

3) Le Fonds ne peut investir en actions de sociétés assorties d'un droit de vote, lui permettant d'exercer une influence notable sur la gestion de l'émetteur.

4) Le Fonds ne peut acquérir des actions ou parts dans un organisme de placement collectif en valeurs mobilières du type ouvert que sous réserve des conditions et restrictions suivantes:

(a) cet organisme de placement collectif répond aux conditions fixées par la directive du Conseil de la CEE du 20 décembre 1985,

(b) un investissement en actions ou en parts d'un organisme de placement collectif du type ouvert avec lequel la société de gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation importante, directe ou indirecte, n'est autorisé que

(i) si l'organisme de placement collectif dont les actions ou parts doivent être acquises s'est spécialisé, conformément aux règles qui le régissent, dans des investissements d'un secteur géographique ou industriel particulier, et

(ii) à condition qu'aucun droit ni coût ne soient portés en compte au titre des transactions relatives à une pareille acquisition;

(c) la valeur des actions ou parts détenues dans des organismes de placement collectif du type ouvert ne peut excéder 5% du total des actifs nets de chaque Sous-Fonds.

5) Le Fonds ne peut acquérir des biens immobiliers ni conclure des transactions portant sur des matières premières (y compris les métaux précieux), des contrats sur matières premières ou des valeurs mobilières représentant des marchandises ou des droits sur des marchandises. Toutefois, le Fonds peut acheter et vendre des valeurs mobilières garan-

ties par des matières premières et des valeurs mobilières de sociétés qui réalisent des investissements ou des opérations de négoce en matières premières. A des fins de couverture, il peut acheter et vendre des «financial futures» et des contrats à terme (et des options y afférentes) sur instruments financiers, indices boursiers et devises étrangères.

En outre, le Fonds ne peut:

(a) investir dans des valeurs mobilières émises par la société de gestion

(b) effectuer des ventes à découvert sur des valeurs mobilières.

6) Le Fonds ne peut acheter des valeurs mobilières sur marge ni effectuer des ventes de valeurs mobilières à découvert ni maintenir une position à découvert; le Fonds peut toutefois effectuer des dépôts de marge initiaux et complémentaires pour des «futures» et contrats à terme sur instruments financiers (et des options y afférentes).

7) Le Fonds ne peut contracter des emprunts autres que sur une base temporaire seulement et sans que ceux-ci puissent excéder 10% des actifs nets de chaque Sous-Fonds. Aucun Sous-Fonds ne peut investir plus de 10% de ses actifs nets en valeurs mobilières non entièrement libérées. Toutefois, le Fonds peut acquérir des devises étrangères au moyen de prêts face à face (Back to Back Loans).

8) Le Fonds ne peut hypothéquer, nantir, gager ou transférer de quelque manière que ce soit à titre de garantie pour dette des valeurs mobilières lui appartenant ou détenues par lui, sauf dans le cadre d'emprunts visés au point 7) ci-dessus, mais sans excéder 10% du total des actifs nets de chaque Sous-Fonds.

9) Le Fonds ne peut investir plus de 10% du total des actifs nets d'un Sous-Fonds en valeurs mobilières non cotées. Au sens de la présente disposition, on définit comme valeurs mobilières cotées:

(a) les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat membre de l'UE;

(b) les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs reconnue des pays européens, américains, africains, asiatiques ou d'Océanie;

(c) les valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé dans un des pays mentionnés ci-dessus, sous réserve que ce marché fonctionne régulièrement et soit reconnu et ouvert au public;

(d) les valeurs mobilières récemment émises, sous réserve que les conditions d'émission comportent une clause indiquant une demande d'admission à la cote officielle de l'une des bourses ou de l'un des marchés réglementés décrits ci-dessus; en outre, cette admission devra être effectuée dans un délai d'un an à partir de l'émission;

(e) les titres de créance qui sont de par leurs caractéristiques assimilables à des valeurs mobilières et qui sont notamment transférables, liquides et qui ont une valeur susceptible d'être déterminée avec précision à chaque jour d'évaluation, sous réserve que le total de ces titres de créance et des autres valeurs mobilières non cotées n'excède pas 10% du total des actifs nets de chaque Sous-Fonds.

10) Le Fonds ne peut utiliser ses actifs pour garantir ou contre-garantir des valeurs mobilières, sauf dans la mesure où, par rapport aux valeurs mobilières détenues en portefeuille, il serait réputé garant en vertu de la législation applicable en matière de valeurs mobilières.

11) Dans les limites suivantes et selon le principe directeur d'investissement fixés pour chaque Sous-Fonds, la société de gestion peut pour le compte du Fonds recourir à des techniques et instruments qui ont pour objet des valeurs mobilières, et utiliser des instruments destinés à couvrir les risques de change:

(a) Options sur valeurs mobilières

Un Sous-Fonds peut vendre des options de vente sur valeurs mobilières pourvu que des réserves liquides adéquates soient maintenues durant la durée de ces options pour couvrir la totalité des prix d'exercice payables en relation avec les valeurs mobilières à acheter en cas d'exercice de ces options.

Un Sous-Fonds peut vendre des options d'achat sur valeurs mobilières pourvu qu'il détienne les valeurs mobilières sous-jacentes, des options d'achat équivalentes ou d'autres instruments susceptibles d'assurer une couverture adéquate dans le portefeuille du Sous-Fonds concerné. Dans ce cas, les actifs correspondants qui assurent la couverture doivent être maintenus dans ce Sous-Fonds jusqu'à la date d'exercice des options en question, excepté si une telle vente était recommandable dans le contexte de marchés à la baisse et pourvu que la liquidité du marché soit suffisante et que le Sous-Fonds soit dans la position d'assurer la couverture immédiate de toute position ouverte. Dans ce cas, la somme des prix d'exercice de toutes les options non couvertes ne doit pas dépasser 25% des actifs nets du Sous-Fonds concerné.

La somme des prix d'acquisition (en termes de primes payées) de toutes les options sur valeurs mobilières et des options acquises pour des raisons autres que de couvertures reprises sous (b), (c) et (d) ci-après ne peut pas dépasser 15% des actifs nets du Sous-Fonds respectif.

(b) Transactions sur indices boursiers

(i) A des fins de couverture du risque de fluctuation de son portefeuille de valeurs mobilières, un Sous-Fonds peut vendre des contrats à terme sur indices boursiers, vendre des options d'achat sur indices boursiers et acheter des options de vente sur indices boursiers. Dans ce cas, la somme des engagements de ces transactions ne doit pas dépasser la valeur d'évaluation globale des valeurs mobilières détenues par le Sous-Fonds dans le marché correspondant à cet indice;

(ii) En vue d'une bonne gestion de son portefeuille de valeurs mobilières, un Sous-Fonds peut acheter et vendre des contrats à terme sur indices boursiers et des options sur indices boursiers, pourvu que la somme des engagements de ces transactions, y compris les engagements de ventes d'options d'achat et d'achats d'options de vente sur valeurs mobilières visés sous (a) ci-dessus et les engagements des transactions reprises sous (c) ii) ci-dessous ne dépassent pas la valeur nette d'inventaire du Sous-Fonds respectif.

(c) Transactions sur taux d'intérêts

(i) A des fins de couverture des risques de variation des taux d'intérêt, un Sous-Fonds peut vendre des contrats à terme sur taux d'intérêt, vendre des options d'achat ou acheter des options de vente sur taux d'intérêt auprès d'institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type de transactions. Dans ce cas, la somme des engagements

de ces transactions ne doit pas dépasser la valeur d'évaluation globale des actifs, à couvrir et détenus par le Sous-Fonds dans la devise correspondant à celle des contrats en question;

(ii) En vue d'une bonne gestion de son portefeuille de valeurs mobilières, un Sous-Fonds peut acheter et vendre des contrats à terme sur taux d'intérêt et des options y afférentes, pourvu que la somme des engagements de ces transactions, ensemble avec les montants des engagements des transactions sur indices boursiers visés sous (b) ii) et des engagements des ventes d'options d'achat et des achats d'options de vente sur valeurs mobilières repris sous (a) ci-dessus ne dépassent pas la valeur nette d'inventaire du Sous-Fonds respectif.

(d) Transactions destinées à la couverture des risques de change

Le Fonds peut, à des fins de couverture des risques de change, conclure des contrats de change à terme ou d'échange de devises, vendre des options d'achat et acheter des options de vente sur devises, pourvu que:

(i) les transactions ne puissent porter que sur des contrats qui sont négociés sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, à l'exception toutefois que le Fonds puisse également vendre des devises à terme ou échanger des devises dans le cadre d'opérations de gré à gré traitées avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type de transactions;

(ii) les transactions dans une devise déterminée ne puissent en principe dépasser ni la valeur d'évaluation de la somme des actifs libellés dans cette devise, ni la durée de détention de ces actifs; cependant, le Fonds peut aussi acheter la devise concernée à travers une transaction croisée (contractée à travers la même contrepartie), si cela devait s'avérer être plus avantageux pour le Fonds.

A l'exception de transactions sur options qui peuvent être des options OTC traitées de gré à gré avec des contreparties financières de premier ordre spécialisées dans ce type de transactions, toutes les transactions de valeurs mobilières mentionnées sous les points (a) à (d) ci-dessus doivent être négociées sur un marché d'un Etat membre de la Communauté économique européenne, réglementé, en fonctionnement régulier reconnu et ouvert au public.

(e) Opérations à réméré

La société de gestion peut à titre accessoire pour le compte du Fonds acheter ou vendre des valeurs mobilières dans des opérations à réméré, pourvu que la contrepartie soit une société ou institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type de transactions. Pendant la durée de vie d'un contrat d'achat à réméré par lequel la société de gestion a acquis des valeurs mobilières et excepté les cas de défaut par la contrepartie de remplir ses obligations de rachat, la société de gestion ne peut pas vendre les valeurs mobilières qui font l'objet de ce contrat avant que le rachat des valeurs mobilières par la contrepartie ne soit exercé ou que le délai de rachat n'ait expiré. La société de gestion doit veiller à maintenir l'importance des opérations d'achat à réméré à un niveau tel qu'il lui est à tout instant possible de faire face à son obligation de rachat de parts.

12) Un Sous-Fonds peut dépasser les pourcentages limites fixés aux points 1), 2), 4) et 9) ci-dessus en cas d'exercice de droits de souscription qui sont attachés aux valeurs mobilières de son portefeuille. Si ces pourcentages sont dépassés indépendamment de la volonté du Fonds ou à la suite de l'exercice de droits de souscription, le Fonds doit, dans ses transactions de vente, avoir pour objectif prioritaire de régulariser cette situation, en tenant compte de l'intérêt des porteurs de parts.

13) 1) La société de gestion ou le dépositaire, agissant pour le compte de fonds communs de placement, ne peuvent emprunter.

Toutefois, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (opcv) peut acquérir des devises par le truchement d'un type de prêt face à face.

2) Par dérogation au paragraphe 1) les opcv peuvent emprunter à concurrence de 10% de leurs actifs nets, pour autant qu'il s'agisse d'emprunts temporaires.

14) 1) Sans préjudice de l'application des articles 40 et 41 de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif, la société de gestion ou le dépositaire, agissant pour le compte de fonds communs de placement, ne peuvent octroyer de crédits ou se porter garant pour le compte de tiers.

2) Le paragraphe 1) ne fait pas obstacle à l'acquisition par les organismes en question de valeurs mobilières non entièrement libérées.

15) La société de gestion peut à tout moment imposer d'autres restrictions en matière d'investissement qui seraient conformes ou utiles à l'intérêt des porteurs de parts, en vue de satisfaire aux lois et règlements des pays dans lesquels les parts du Fonds sont offertes au public.

**Art. 4. Société de gestion.** Le Fonds est géré pour le compte et dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts par la société de gestion.

Le but exclusif de la société est la gestion du Fonds ainsi que l'émission et le rachat de parts du Fonds. Dans le cadre de ses objectifs, la société est investie des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration et de gestion du Fonds.

Pour ses services, la société de gestion a droit à une commission.

Le Conseil d'administration de la société de gestion est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et pour effectuer tous actes d'administration et de gestion liés au but de la société, sans préjudice des restrictions imposées par la loi luxembourgeoise, les statuts de la société de gestion et le règlement de gestion.

Le Conseil d'administration de la société de gestion peut se faire assister par un comité de placement et/ou des conseillers en investissements dont les frais seront à la charge de la société de gestion.

**Art. 5. Banque dépositaire.** La banque dépositaire est la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat (BCEE) domiciliée à Luxembourg, 1, place de Metz.

Ses droits et obligations découlent de l'article 17 de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif ainsi que du règlement de gestion du Fonds, et notamment de son article 3

Le dépositaire accomplit toutes opérations concernant l'administration courante des actifs du fonds commun de placement.

Le dépositaire doit en outre:

- a) s'assurer que la vente, l'émission, le rachat et l'annulation des parts effectués pour le compte du fonds ou par la société de gestion ont lieu conformément à la loi ou au règlement de gestion,
- b) s'assurer que le calcul de la valeur des parts est effectué conformément à la loi ou au règlement de gestion,
- c) exécuter les instructions de la société de gestion, sauf si elles sont contraires à la loi ou au règlement de gestion,
- d) s'assurer que dans les opérations portant sur les actifs du fonds la contrepartie lui est remise dans les délais d'usage,
- e) s'assurer que les produits du fonds reçoivent l'affectation conforme au règlement de gestion.

La société de gestion et la banque dépositaire peuvent en tout temps résilier leur contrat par écrit moyennant un préavis de six mois. Cependant, la révocation de la banque dépositaire par la société de gestion ne peut intervenir que si une nouvelle banque dépositaire est en mesure d'exercer les fonctions et les responsabilités d'une banque dépositaire telles que fixées dans les conditions du contrat. Par ailleurs, la banque dépositaire est tenue, même après sa révocation, d'exercer ses fonctions aussi longtemps que cela est nécessaire pour le transfert de la totalité de la fortune du Fonds à la nouvelle banque dépositaire. En cas de résiliation du contrat par la banque dépositaire, la société de gestion est tenue de nommer une nouvelle banque dépositaire. La transmission des fonctions à la nouvelle banque dépositaire doit intervenir dans un délai de deux mois. L'ancienne banque dépositaire doit préserver les intérêts du Fonds jusqu'à ce que ce transfert soit achevé.

Dans l'intérêt d'une garde adéquate des actifs du Fonds, la banque dépositaire peut confier la garde de tout ou partie des actifs à d'autres banques ou institutions financières sans que cela ne touche à sa responsabilité.

La banque dépositaire est autorisée à émettre des parts contre le paiement de leur prix de souscription respectif, à honorer des demandes de rachat conformément au règlement de gestion et à annuler les parts remboursées.

Pour ses activités de banque dépositaire, d'agent administratif et d'agent de transfert, la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat a droit à une rémunération payée par douzième à la fin de chaque mois et calculée sur la base de la valeur des actifs nets moyens mensuels de chaque Sous-Fonds.

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat recourt pour une partie de ses attributions, mais sous sa responsabilité, aux services de European Fund Administration («EFA»), société anonyme, établie à Luxembourg, 2, rue d'Alsace, P.O. Box 1725, L-1017 Luxembourg.

**Art. 6. Parts de capitalisation.** Toute personne morale ou physique peut acheter des parts d'un Sous-Fonds, sous réserve des dispositions de l'article 11 du présent règlement de gestion.

Pour chaque Sous-Fonds, la société de gestion n'émet qu'une seule catégorie de parts, à savoir des parts de capitalisation.

Les parts n'existent que sous la forme de certificats au porteur et sont émis en coupures de 1, 10 et 100 parts. La propriété de certificats au porteur est transférée par simple livraison à l'investisseur par l'intermédiaire de la banque dépositaire.

Lors de chaque transaction, le porteur de parts reçoit un relevé de son compte indiquant le nombre de parts souscrites et le nom du Sous-Fonds concerné.

**Art. 7. Valeur nette d'inventaire.** La valeur nette d'inventaire des parts d'un Sous-Fonds, exprimée dans la devise de référence de ce Sous-Fonds, est établie par l'administration centrale sous le contrôle de la société de gestion. Ce calcul est effectué chaque mercredi qui est un jour ouvrable bancaire à Luxembourg; ce jour est appelé le jour d'évaluation. Si le mercredi n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, le calcul de la valeur nette d'inventaire sera effectué le jour ouvrable bancaire suivant.

Pour un Sous-Fonds, la valeur nette d'inventaire d'une part est déterminée en divisant la valeur des actifs nets du Sous-Fonds en question par le nombre total des parts de ce Sous-Fonds en circulation à cette date.

I. Les actifs de chaque Sous-Fonds sont censés inclure:

1. tous les avoirs en caisse ou à recevoir ou en dépôt, y inclus les intérêts courus non échus;
2. tous les effets et reconnaissances de dette payables à vue et les comptes exigibles (y inclus les résultats sur valeurs mobilières vendues mais non encore encaissés);
3. toutes les valeurs mobilières, actions, obligations, effets, options ou droits de souscription ainsi que tous les autres investissements et valeurs mobilières dont le Sous-Fonds est propriétaire;
4. tous les dividendes et distributions à recevoir par le Sous-Fonds en espèces ou en nature, pour autant que le Sous-Fonds en ait connaissance, pourvu que le Sous-Fonds puisse procéder à des ajustements pour des fluctuations dans la valeur de marché des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit;

5. tous les intérêts courus et non échus sur les obligations détenues par le Sous-Fonds à part l'intérêt qui est compris dans le montant principal;

6. tout autre actif de toute sorte et nature, y inclus les frais payés d'avance.

II. Les passifs de chaque Sous-Fonds sont censés inclure:

1. tous les effets échus et autres montants dus;
2. les dépenses préliminaires, toutes les dépenses administratives échues ou courues, y compris les coûts annuels d'enregistrement auprès des autorités de surveillance, les coûts et dépenses juridiques, de révision, de gestion, de dépôt, d'agent payeur et d'agent corporatif et d'administration centrale, les coûts des publications légales, prospectus, rapports financiers et autres documents mis à la disposition des porteurs de parts, les coûts de traductions et généralement toutes les autres dépenses en relation avec l'administration du Sous-Fonds;

3. toutes les obligations connues échues ou non échues, y inclus tous les engagements contractuels échus pour le paiement de numéraire ou de propriété;

4. les provisions nécessaires pour couvrir les impôts et taxes dus le jour de l'évaluation et toutes autres provisions ou réserves;

5. toutes autres obligations du Sous-Fonds de toute nature envers des tiers. Pour les besoins d'évaluation de son passif, le Sous-Fonds peut prendre en compte toutes les dépenses administratives et autres revêtant un caractère régulier ou périodique en estimant leur valeur pour l'année entière ou toute autre période et en divisant le montant concerné proportionnellement pour la fraction en question de cette période.

III. Pour l'évaluation des actifs de chaque Sous-Fonds, il y a lieu d'observer les principes suivants:

Le calcul est effectué sur la base des cours de clôture de tous les marchés boursiers mondiaux la veille du jour d'évaluation.

Les valeurs mobilières cotées sur une bourse officielle ou sur un autre marché sont évaluées sur la base du dernier cours connu et si plusieurs marchés existent, sur la base du dernier cours connu de la bourse qui constitue le marché principal pour le titre en question, à moins que ces cours ne soient pas représentatifs.

Pour les valeurs mobilières non cotées, ainsi que pour les valeurs mobilières cotées mais pour lesquelles le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation est basée sur la valeur de réalisation raisonnable et probable, estimée avec prudence et de bonne foi par la société de gestion.

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les actifs libellés dans d'autres devises que la devise de référence du Sous-Fonds seront convertis dans cette devise de référence en appliquant la moyenne des derniers cours acheteurs et vendeurs connus de ces devises.

La société de gestion est autorisée à adopter d'autres principes d'évaluation réaliste pour des actifs du Fonds lorsque les circonstances rendent la détermination des valeurs conformément aux critères spécifiés ci-dessus non réaliste, impossible ou inadéquate. Au cas notamment où il se produit des modifications majeures des conditions de marché, la base d'évaluation des différents investissements peut être adaptée aux nouveaux rendements du marché.

Les rapports financiers annuels et semestriels du Fonds comportent une consolidation de l'ensemble des Sous-Fonds. Ces comptes consolidés sont exprimés en euros. A cette fin, tous les montants exprimés dans une devise autre que l'euro sont convertis en euros sur la base de la moyenne des derniers cours acheteurs et vendeurs connus de ces devises.

Par rapport aux tiers, le Fonds représente une seule entité légale et tous les engagements impliquent le Fonds dans son intégralité, malgré le fait que les dettes découlant de ces engagements peuvent être attribuées à des Sous-Fonds individuels. La propriété, les engagements, frais et dépenses qui ne sont pas attribuables à un Sous-Fonds spécifique sont répartis de façon égale entre les différents Sous-Fonds ou, si les montants et la cause le justifient, au prorata de la valeur nette d'inventaire de chaque Sous-Fonds.

**Art. 8. Prix d'émission.** Le prix d'émission d'une part d'un Sous-Fonds correspond à la valeur d'inventaire nette d'une part calculée le jour d'évaluation à laquelle s'ajoute la commission de vente versée au distributeur n'excédant pas 5,0% de la valeur d'inventaire nette d'une part du Sous-Fonds et les taxes dues à l'émission, le montant final étant arrondi à l'unité monétaire la plus proche.

Cette commission de vente ne peut être augmentée qu'avec l'accord de la banque dépositaire. Au cas où la société de gestion décide d'augmenter la commission de vente, le prospectus est mis à jour.

A ce prix d'émission peuvent s'ajouter les impôts et taxes, frais et droits de timbre pouvant éventuellement être payables dans les différents pays où le Fonds est distribué.

Un porteur de parts ne peut en aucun cas être contraint à effectuer un paiement excédant le prix d'émission des parts tel que défini dans le présent article ou à assumer une obligation allant au-delà du paiement de ce prix.

Lors de l'achat de parts, la date valeur du décompte de bourse au porteur de parts est fixée à maximum 2 jours ouvrables bancaires dès le jour d'évaluation de la valeur nette d'inventaire. En principe, les décomptes de bourse sont exécutés dans la monnaie de référence du Sous-fonds concerné.

Les parts sont émises chaque mercredi ou «jour d'évaluation» (tel que décrit au paragraphe «valeur nette d'inventaire» ci-dessus). Toutes les demandes de souscription provenant des distributeurs doivent parvenir auprès des distributeurs - centralisateurs le jour qui précède le jour d'évaluation en question avant 14.00; puis les distributeurs - centralisateurs les font parvenir à la banque dépositaire le même jour avant 16.00. A défaut, l'ordre sera exécuté le prochain jour d'évaluation au prix d'émission alors en vigueur.

**Art. 9. Prix de rachat.** La société de gestion reprend en principe en tout temps les parts du Fonds au prix de rachat contre remise des certificats correspondants. Les certificats de parts devant être restitués sont à remettre aux distributeurs.

Le prix de rachat d'une part d'un Sous-Fonds correspond à la valeur d'inventaire nette d'une part calculée le jour d'évaluation moins toutes les taxes dues au moment du rachat, le montant final étant arrondi à l'unité monétaire la plus proche.

Pour qu'un ordre de rachat puisse être exécuté au prix de rachat en vigueur un jour d'évaluation donné, les demandes de rachat de parts et/ou de conversion doivent parvenir auprès des distributeurs - centralisateurs le jour qui précède le jour d'évaluation en question avant 14.00 heures (tel que décrit au paragraphe «Valeur Nette d'Inventaire» ci-dessus). Puis les distributeurs - centralisateurs les font parvenir à la banque dépositaire le même jour avant 16.00 heures. Tous les ordres de rachat parvenant à la banque dépositaire après ce délai seront exécutés le jour d'évaluation prochain au prix de rachat alors en vigueur.

La société de gestion se réserve le droit de réduire proportionnellement toutes les demandes de rachat dans un Sous-Fonds à exécuter un jour d'évaluation donné si le produit total à payer pour les parts ainsi soumises au rachat dépasse 10% de la valeur totale de l'actif net de ce Sous-Fonds. La partie des rachats non exécutés le jour d'évaluation est alors exécutée en priorité le jour d'évaluation prochain. Une confirmation de l'exécution du rachat est envoyée au porteur de parts; cet avis indique le nombre de parts rachetées ainsi que le nom du Sous-Fonds concerné.

Lors du rachat de parts, la date valeur du décompte de bourse au porteur de parts est fixée à maximum 2 jours ouvrables bancaires dès le jour d'évaluation de la valeur nette d'inventaire. En principe, les décomptes de bourse sont exécutés dans la monnaie de référence du Sous-fonds concerné.

**Art. 10. Prix de conversion.** Un porteur de parts peut échanger tout ou partie des parts qu'il détient dans un Sous-Fonds en parts d'un ou de plusieurs autres Sous-Fonds contre livraison, le cas échéant, du ou des certificats de parts au porteur.

Les prix de conversion sont exécutés sur la base de la valeur nette d'inventaire par part le jour d'évaluation. La commission de conversion se monte à maximum 1% de la valeur nette d'inventaire sur le montant des nouvelles parts souscrites jusqu'à concurrence du montant des parts vendues.

Lors de demandes de conversion accompagnées le cas échéant du ou des certificats de parts au porteur, les demandes doivent parvenir aux distributeurs - centralisateurs le jour qui précède le jour d'évaluation avant 14.00 heures. Puis les distributeurs - centralisateurs les font parvenir à la banque dépositaire le même jour avant 16.00 heures. Les demandes de conversion reçues après ce délai seront exécutées le jour d'évaluation prochain au prix en vigueur ce jour-là.

Lors de conversion, la date valeur du décompte de bourse au porteur de parts est fixée à maximum 2 jours ouvrables bancaires dès le jour d'évaluation de la valeur nette d'inventaire. En principe, les décomptes de bourse sont exécutés dans la monnaie de référence des Sous-fonds concernés.

Les conversions peuvent ne pas avoir lieu si le calcul de la valeur nette d'inventaire ou les souscriptions ou rachats sont suspendus dans l'un des Sous-Fonds concerné.

Le nombre de parts attribué dans un nouveau Sous-Fonds est déterminé au moyen de la formule suivante:

$$N = \frac{A \times B \times C}{D}$$

A=le nombre de parts présenté pour la conversion

B=la valeur nette d'inventaire d'une part du Sous-Fonds présentée à la conversion le jour d'évaluation

C=le taux de change entre les devises de référence des Sous-Fonds le jour d'évaluation

D=la valeur nette d'inventaire par part du nouveau Sous-Fonds le jour d'évaluation

N=le nombre de parts attribué dans le nouveau Sous-Fonds

Lors de conversion et sans indications particulières du porteur de parts, les fractions éventuelles résultant du calcul du nombre de parts du nouveau Sous-Fonds sont créditées, après déduction des dépenses y relatives, au porteur de parts dans la devise du Sous-Fonds qui rembourse.

**Art. 11. Acceptation des Souscriptions.** La société de gestion peut à tout moment, si elle le considère nécessaire, suspendre temporairement ou arrêter définitivement ou limiter l'émission de parts de l'un ou de plusieurs Sous-Fonds vis-à-vis de personnes physiques ou morales résidant ou domiciliées dans certains pays ou territoires, ou les exclure de l'achat de parts, si une telle mesure s'avère nécessaire en vue de protéger des porteurs de parts existants et le Fonds.

En outre, la société de gestion est en droit:

- de refuser, de manière discrétionnaire, une demande d'achat de parts,
- de rembourser à tout moment des parts pouvant avoir été acquises en violation d'une mesure d'exclusion adoptée en vertu de la présente partie.

**Art. 12. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, des prix de souscription, de rachat et de conversion.** La société de gestion est autorisée à suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire et la souscription, le rachat et la conversion de parts dans un ou plusieurs Sous-Fonds dans les cas suivants:

- lorsqu'un ou plusieurs marchés de valeurs mobilières ou des changes qui fournissent la base d'évaluation d'une partie majeure des actifs d'un Sous-Fonds sont fermés en dehors des jours fériés légaux ou lorsque des transactions y sont suspendues ou soumises à des restrictions;

- lorsque des événements politiques, économiques, militaires, monétaires ou sociaux ou tous cas de force majeure, échappant à la responsabilité et au contrôle de la société de gestion, rendent impossible la disposition des actifs d'un Sous-Fonds à des conditions raisonnables et normales, sans être gravement préjudiciable aux porteurs de parts;

- en cas d'interruption des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination de la valeur d'un quelconque investissement d'un Sous-Fonds ou lorsque, pour une raison quelconque, la valeur d'un quelconque investissement du Fonds ne peut être connue de manière suffisamment rapide et exacte;

- lorsque des restrictions sur le change ou les mouvements de capitaux rendent impossible l'exécution de transactions devant s'opérer pour le compte d'un Sous-Fonds ou lorsque des achats ou ventes d'actifs du Fonds ne peuvent être effectués à des taux de change normaux.

En cas d'une suspension pour des raisons susmentionnées pendant une période dépassant six jours, un avis aux porteurs de parts sera publié conformément aux prescriptions de l'article 14 ci-après.

**Art. 13. Frais de gestion.** Pour ses services, la société de gestion a droit à une commission au taux annuel maximum de 1,20% sur le Sous-Fonds World Expobond (EUR) et de maximum 1,50% sur les Sous-Fonds World Expoequity (EUR) et World Expoequity REP (EUR), payable par douzième à la fin de chaque mois et calculée sur la base de la valeur des actifs nets moyens mensuels de chaque Sous-Fonds.

**Art. 14. Publications.** La direction publie conjointement le prix d'émission et de rachat chaque jour où se font des émissions ou des rachats de parts de fonds, mais au moins deux fois par mois, dans les journaux «Le Temps», «l'agefi», «Neue Zürcher Zeitung», «CASH» ainsi que dans d'autres journaux et médias électroniques de son choix. A la place de publier les prix d'émission et de rachat, la direction peut publier la valeur d'inventaire des parts. Dans ce cas, la mention «plus commissions» doit être indiquée.

Toutes les modifications du règlement de gestion sont publiées au journal officiel Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg et dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce (FOSC). En même temps, un avis aux porteurs de parts est publié dans le «Luxemburger Wort» et dans le journal «24 heures» et le texte des modifications est disponible pour l'information des porteurs de parts aux sièges de la banque dépositaire et à la société de gestion ainsi qu'auprès des distributeurs.

Les modifications et avis aux porteurs de parts doivent également être publiés dans un ou plusieurs journaux des pays dans lesquels les parts du Fonds sont vendues au public selon les lois en vigueur.

**Art. 15. Cotation.** Les parts sont cotées à la bourse de Luxembourg.

**Art. 16. Exercice social et rapports.** Les comptes du Fonds sont clôturés le 31 mars de chaque année.

Le rapport annuel comprend les comptes du Fonds, contrôlés par le réviseur d'entreprises du Fonds. Le rapport semestriel comprend les comptes non révisés du Fonds. Ces deux rapports sont expédiés sans frais aux porteurs de parts qui en ont demandé un exemplaire par écrit et sont à la disposition des porteurs de parts aux sièges de la société de gestion, de la banque dépositaire, des distributeurs et des domiciles de paiement.

**Art. 17. Politique en matière de distribution.** Il n'est prévu aucune distribution de sorte que tous les produits et intérêts de chaque Sous-Fonds sont réinvestis d'office.

**Art. 18. Changements au règlement de gestion.** La société de gestion peut, d'un commun accord avec la banque dépositaire, apporter toutes modifications au règlement de gestion. Ces modifications sont alors publiées selon les dispositions prévues à l'article 14 ci-dessus et entrent en vigueur le jour, de leur publication.

**Art. 19. Durée et Liquidation du Fonds.** Le Fonds a été créé pour une durée illimitée et la société de gestion peut à tout moment, avec l'accord de la banque dépositaire, décider la liquidation d'un ou plusieurs Sous-Fonds,

Le Fonds peut être également liquidé si la banque dépositaire ou la société de gestion cesse ses fonctions sans avoir été remplacée dans les deux mois, en cas d'inobservation de ce règlement de gestion et si le total de la valeur nette d'inventaire du Fonds se trouve pendant une période dépassant six mois inférieur au quart du minimum (EUR 1.239.468,-), requis actuellement par la loi luxembourgeoise.

Si la société de gestion considère que les actifs d'un Sous-Fonds ne sont plus suffisants pour permettre une gestion efficiente et rationnelle, elle peut décider que ce Sous-Fonds soit liquidé.

L'événement entraînant la dissolution et la liquidation doit être annoncé par un avis publié au journal officiel Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg et dans trois journaux à diffusion adéquate, dont l'un au moins doit être un journal luxembourgeois. Aucune demande de souscription ou de conversion de parts ni aucune demande de rachat n'est acceptée après la date de l'événement entraînant la dissolution et la décision de liquider le Fonds. La société de gestion désigne un liquidateur, qui peut être une personne physique ou morale. Le liquidateur procède à la liquidation des actifs de chacun des Sous-Fonds au mieux des intérêts des porteurs de parts et donne des instructions à la banque dépositaire en vue de répartir le produit de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, entre les porteurs de parts du Sous-Fonds en question selon le prorata respectif.

Au cas où les actifs nets d'un Sous-Fonds tombent à zéro suite aux rachats, la société de gestion peut décider que ce Sous-Fonds soit fermé.

Sur décision de la société de gestion, un Sous-Fonds peut être fusionné avec un ou plusieurs autres Sous-Fonds ou avec un autre ou une partie d'un autre organisme de placement collectif. Dans ce cas, les porteurs de parts de certificats au porteur sont informés par un avis qui est publié au journal officiel Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg et dans des journaux tel que déterminé de temps en temps par la société de gestion. La fusion avec un autre ou une partie d'un autre organisme de placement collectif n'est possible que si l'autre organisme de placement collectif est un organisme de placement collectif régi par la Partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988. Chaque porteur de parts du Sous-Fonds concerné a la possibilité, soit de se faire rembourser ses parts, soit de les échanger contre des parts du Sous-Fonds absorbant, sans coûts pour le porteur de parts, et ce pendant une période d'au moins un mois.

Les montants qui n'ont pas été réclamés par les porteurs de parts lors de la clôture de la liquidation du Fonds ou d'un Sous-Fonds sont consignés auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations à Luxembourg pour une durée de trente ans. A défaut de réclamation endéans la période de prescription, les montants consignés sont déchés de tous droits.

La liquidation et le partage du Fonds ne peuvent être demandés par un propriétaire de parts, ses héritiers ou ayants droit.

**Art. 20. Coûts à charge du fonds.** Les actifs du Fonds sont soumis, au Grand-Duché de Luxembourg, à une taxe d'abonnement annuel de 0,05% de la valeur d'inventaire nette du Fonds payable trimestriellement.

A part la «taxe d'abonnement» susmentionnée, le Fonds supporte les coûts suivants:

- Une commission de gestion à un taux annuel de maximum 1,20% sur le Sous-Fonds World Expobond (EUR) et de maximum 1,50% sur les Sous-Fonds World Expoequity (EUR) et World Expoequity REP (EUR), payable à la société de gestion (cf. frais de gestion ci-dessus) par douzième à la fin de chaque mois et calculée sur la base de la valeur des actifs nets moyens mensuels de chaque Sous-Fonds

- tous les impôts éventuels

- les courtages et les commissions bancaires à payer habituellement sur les transactions en titres du portefeuille du Fonds

- les émoluments de la banque dépositaire et de ses correspondants, les honoraires du réviseur d'entreprise

- les commissions de l'agent administratif, notamment pour les frais de comptabilité et de calcul de la valeur d'inventaire nette

- les coûts d'impression et de distribution des rapports annuels et semestriels

- les coûts liés à l'utilisation d'indices ou de benchmarks
- les frais d'établissement des certificats de parts, les frais de préparation de l'impression ainsi que les frais de dépôt et de publication des contrats et d'autres documents concernant le Fonds, y compris les taxes d'inscription et d'enregistrement auprès de toutes les autorités gouvernementales et de toutes les bourses
- les frais de préparation, de traduction, d'impression et de diffusion des publications périodiques et d'autres documents exigés par la loi ou par les règlements
- les frais de préparation et de communication d'informations aux porteurs de parts
- les émoluments des conseillers juridiques ainsi que toute autre taxe analogue courante
- les frais liés à des mesures spéciales, notamment les expertises, les conseils juridiques ou les procédures engagées pour la protection des porteurs de parts
- les frais relatifs aux activités du représentant officiel du Fonds en Suisse qui s'élèvent à un taux annuel de 0,05% payables par quart à la fin de chaque trimestre et calculés sur la base de la valeur des actifs nets moyens trimestriels de chaque Sous-Fonds.

En revanche, les coûts de publicité et autres dépenses, directement liés à l'offre ou la distribution de parts, y compris le coût d'impression et de reproduction des documents utilisés par les distributeurs dans le cadre de leur activité commerciale ne sont pas supportés par le Fonds.

Les frais et dépenses spécifiques à chaque Sous-Fonds sont payables par ce Sous-Fonds. Tous les autres frais et dépenses sont répartis entre les Sous-Fonds au prorata de leurs actifs nets à la date correspondante. Tous les engagements, quel que soit le Sous-Fonds auquel ils sont attribués, impliquent le Fonds tout entier.

**Art. 21. Prescription.** Les actions entamées par les porteurs de parts à l'encontre de la société de gestion ou de la banque dépositaire sont prescrites cinq ans après la date de l'événement ayant donné naissance aux droits invoqués.

**Art. 22. Droit applicable, juridiction compétente et langue faisant foi.** Des litiges entre les porteurs de parts, la société de gestion et la banque dépositaire sont tranchés conformément au droit luxembourgeois et sont de la compétence du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, pour autant cependant que la société de gestion et la banque dépositaire puissent se soumettre ainsi que le Fonds aux lois et à la juridiction des tribunaux des pays dans lesquels les parts du Fonds sont offertes et vendues, en ce qui concerne des actions entamées par des investisseurs résidant dans ces pays et, en ce qui concerne des questions relatives aux souscriptions, rachats et conversions de parts d'investisseurs résidant dans ces pays.

Le français est la langue faisant foi pour le présent règlement de gestion du Fonds et le prospectus, pour autant cependant que la société de gestion et la banque dépositaire puissent, pour leur propre compte et pour le compte du Fonds, reconnaître comme faisant foi la traduction dans les langues des pays dans lesquels les parts du Fonds sont offertes et vendues.

**Art. 23. Informations sur la représentation du fonds en suisse.**

Représentant:

En vertu de la convention passée entre la société de gestion luxembourgeoise et la Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne, cette dernière assume la fonction de représentant et de service de paiement du Fonds pour la Suisse.

Juridiction:

Le lieu d'exécution et le for de juridiction pour les parts distribuées en Suisse sont au siège du représentant. Toute communication doit être adressée à la Banque Cantonale Vaudoise, case postale 300, 1001 Lausanne.

Luxembourg, le 31 janvier 2003.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01441, - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001505.2/1122/570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

**K.P.B. FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30-32, Dernier Sol.

R. C. Luxembourg B 51.064.

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES fait savoir que Messieurs Thierry Hellers et Gernot Kos, ainsi que Madame Juliette Beicht ont déposé leurs mandats d'administrateurs avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00131. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001649.3/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.



**SILVELOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8081 Strassen, 261, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 61.740.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2003, LSO-AB015536, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LUXMANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature

(001668.3/1052/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

---

**OVERSEAS MANAGEMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 40.234.

—  
Le bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB001004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001672.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

---

**MARAZZI GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 50.869.

—  
Le bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB001007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001673.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

---

**ARETINO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 68.061.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 janvier 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00540. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001691.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**ASTRAL HOLDING S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 8.533.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 janvier 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00539, - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001692.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**VAN KANTEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 64.737.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(001696.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**VAN KANTEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 64.737.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(001698.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**VAN KANTEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 64.737.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(001700.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**VAN KANTEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 64.737.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(001703.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**AURELIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 65.983.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Signature.

(001768.3/1139/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**ADAPAM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 51.929.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 janvier 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00542, - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(001695.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**GROSVENOR HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 28.857.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 janvier 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00543, - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(001697.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**CENTAUREE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 73.204.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 janvier 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00545, - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(001699.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**13 HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2317 Howald, 13, rue Général Patton.

R. C. Luxembourg B 78.424.

---

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 67, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 3 février 2003.

Signature.

(001834.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**13 HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2317 Howald, 13, rue Général Patton.

R. C. Luxembourg B 78.424.

---

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 67, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 3 février 2003.

Signature.

(001837.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**FALCONI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 17.679.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 29 janvier 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00550. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(001701.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**EUTON INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 30.612.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 janvier 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00511. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(001704.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**KEYNESS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 66.633.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 janvier 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00555. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(001767.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**STRAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 62.059.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(002022.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**STRAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 62.059.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(002025.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**ECOBEL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 33.369.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 janvier 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001769.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**E.C.C.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, cité Aline Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 43.055.

---

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

G. Saeys.

(001772.3/1139/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**SOGENECOMM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 70.781.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 janvier 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001773.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**ADOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, rue Alphonse Weickert.

R. C. Luxembourg B 76.686.

---

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(001796.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**ADOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, rue Alphonse Weickert.

R. C. Luxembourg B 76.686.

---

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(001795.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**PERAK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.  
R. C. Luxembourg B 52.060.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Signature.

(001776.3/1139/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**ICD INTERNATIONAL COSMETIC DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 47.374.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, référence: LSO-AB01055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

*Pour ICD INTERNATIONAL COSMETIC DEVELOPMENT S.A.*

M. Bogers

*Administrateur*

(001777.3/1084/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**ICD INTERNATIONAL COSMETIC DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 47.374.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, référence: LSO-AB01057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

*Pour ICD INTERNATIONAL COSMETIC DEVELOPMENT S.A.*

M. Bogers

*Administrateur*

(001775.3/1084/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**ICD INTERNATIONAL COSMETIC DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 47.374.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB01058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

*Pour ICD INTERNATIONAL COSMETIC DEVELOPMENT S.A.*

M. Bogers

*Administrateur*

(001770.3/1084/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**BEAR BAY EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 68.123.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

G. Saey.

(001778.3/1139/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**AGROPOLIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 63.160.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 janvier 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00546. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(001779.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**RENOIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 82.373.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENOIR HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

(001787.3/45/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**CERA CHEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6684 Merttert, 1A, rue du Parc.  
R. C. Luxembourg B 83.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00994, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour CERA CHEM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(001821.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**LUX-FORETS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7590 Beringen, 51, rue de la Gare.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Manuel Dos Anjos Mota Dinis, ouvrier, demeurant à L-7590 Beringen, 51, rue de la Gare.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de LUX-FORETS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Beringen.

Il pourra à tout moment être transféré dans un autre endroit du Grand-Duché par simple décision de l'associé ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet les travaux forestiers et de débardage ainsi que le commerce de bois.

De plus, elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.  
Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (€ 12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (€ 125,-) euros, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (€ 12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Manuel Dos Anjos Mota Dinis, ouvrier, demeurant à L-7590 Beringen, 51, rue de la Gare.

**Art. 6.** Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille trois.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existent seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à neuf cents (€ 900.-) euros.

#### *Résolutions*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale:

- 1) désigne comme gérant unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances: Monsieur Paulo Jorge Araujo Goncalves, indépendant, demeurant à L-7410 Angelsberg, 4, rue de Schoos,
- 2) déclare que l'adresse de la société est fixée à L-7590 Beringen, 51, rue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Dos Anjos Mota Dinis, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 27 janvier 2003, vol. 423, fol. 66, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 février 2003.

U. Tholl.

(002057.3/232/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.



**AXUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 23.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00996, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour AXUS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(001823.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**KRONTEC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 31.405.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue en date du 11 février 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01567, - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(001863.2/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**CICS, COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE LA CROIX DU SUD, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 77.078.

*Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 27 janvier 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01582, - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001872.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**OZONE VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 72.322.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Signature.

(001886.3/634/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**LUX COMMUNICATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 68.628.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Signature.

(001888.3/634/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**AGENCE SOGESPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 48.689.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Signature.

(001892.3/634/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**ELER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 59.486.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Signature.

(001895.3/634/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**OASMIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 75.444.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Signature.

(001896.3/634/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**AVAGAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 70.045.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2003*

Siège social:  
70, Grand'rue 1660 Luxembourg

*Commissaire aux comptes*

FIGEDOM, S.à r.l., 20 rue de la Solidarité, 8020 Strassen.

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Pour copie conforme

P. Lux

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00598, - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001898.3/698/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**HIGHGATE FINANCE & HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 30.438.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 27 janvier 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00569. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001903.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**INFOTECHNICA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 78.187.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Signature.

(001901.3/634/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**GENERAL SERVICE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 66.630.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 18 mai 2001*

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2000.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2004.

5. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de postes d'Administrateurs de trois à cinq.

6. L'Assemblée décide de nommer Administrateurs Messieurs Romain Thillens, employé privé, demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg et Pierre Hoffmann, employé privé, demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs nouvellement élus viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2004.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Nour Eddin Nijar, Administrateur
- Christophe Blondeau, Administrateur
- Rodney Haigh, Administrateur
- Romain Thillens, Administrateur
- Pierre Hoffmann, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001912.3/565/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**DELMAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 46.034.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO AB-01156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(002045.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**DELMAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 46.034.

Le bilan au 31 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO AB-01153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(002043.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**BAY BRIDGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 50.718.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Signature.

(002000.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**BAY BRIDGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 50.718.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 20 décembre 2002 à 14.00 heures*

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001.

L'exercice clôture avec une perte de LUF 1.551.151,-

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

\* Report de la perte: LUF 1.551.151,-

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01532. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001997.2/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**C.R. ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.646.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, référence LSO-AB01566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

Signature.

(002005.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**ORILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 51.220.

1. Monsieur Jean-Charles d'Aspremont Lynden, docteur en droit, né à Uccle (Belgique) le 5 mai 1957, domicilié à B-1457 Nil-St-Vincent, 4, rue des 3 Fontaines, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007, en remplacement de Monsieur Gilles Samyn, démissionnaire.

2. Monsieur Guy Schosseler, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 26 mai 1968, domicilié à L-3409 Dudgeange, 1, rue de l'Abattoir, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007, en remplacement de Monsieur Robert Roderich, démissionnaire.

Luxembourg, le 3 février 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour ORILUX S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(002102.6/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

---

**DAKHLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 48.771.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Signature.

(002003.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

**DAKHLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 48.771.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 5 décembre 2002 à 12.00 heures*

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001.

L'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 6.343,-.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

\* Apurement de la perte reportée: LUF 6.343,-

\* Report à nouveau sur exercices suivants: LUF: - 1.655.964,-

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002001.2/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

**OPTION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 35.815.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le sept février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JENSEN INVESTMENTS S.A., avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Isabelle S. Lagarde, administrateur de sociétés, demeurant à Walferdange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- Le 19 novembre 1990 fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire la société anonyme OPTION INTERNATIONAL HOLDING S.A. R.C. B numéro 35.815, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 181 du 15 avril 1991.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 16 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 47 du 25 janvier 1996.

- Le capital social est fixé à cent mille (100.000,-) dollars US, représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars US chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société OPTION INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société OPTION INTERNATIONAL HOLDING S.A.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la société OPTION INTERNATIONAL HOLDING S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique

s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

- Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire 4 certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I.S. Lagarde, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, vol. 16CS, fol. 63, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003

A. Schwachtgen.

(002004.3/230/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**L.E.D. EQUIPEMENTS POIDS LOURDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.

R. C. Luxembourg B 79.849.

L'an deux mille trois, le quatre février,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

A comparu:

La société anonyme CAPI INTER S.A., avec siège social à L-4917 Bascharage, rue de la Continentale, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. La prédite société anonyme CAPI INTER S.A. est la seule associée de la société à responsabilité limitée L.E.D. EQUIPEMENTS POIDS LOURDS, S.à r.l., ayant son siège social à L-4917 Bascharage, rue de la Continentale, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 604 du 7 août 2001, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 79.849, au capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68).

2. L'associée unique décide de modifier l'objet social et, par conséquent, le premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** La société a pour objet l'achat/vente et la distribution d'équipements pour véhicules industriels, la mécanique de machines, de matériel industriel et de construction, ainsi que la construction et réparation de carrosseries.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Galowich, J.-P. Frank, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, vol. 16CS, fol. 60, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

E. Schlessler.

(001781.4/227/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**L.E.D. EQUIPEMENTS POIDS LOURDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.

R. C. Luxembourg B 79.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

E. Schlessler.

(001782.4/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**CLAUDE RIZZON IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 29.941.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

Signature.

(002006.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**CLAUDE RIZZON IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 29.941.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, référence LSO-AB01578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

Signature.

(002008.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**CLAUDE RIZZON IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 29.941.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, référence LSO-AB01575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

Signature.

(002009.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**CLAUDE RIZZON IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 29.941.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, référence LSO-AB01573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

Signature.

(002011.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**CLAUDE RIZZON IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 29.941.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, référence LSO-AB01569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

Signature.

(002013.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**CROCODILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000».  
R. C. Luxembourg B 75.705.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002018.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**C.R. ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.646.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, LSO-AB01587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

Signature.

(002026.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**C.R. ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.646.

—  
Le bilan consolidé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, LSO-AB01578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Signature.

(002023.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**C.R. ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.646.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, LSO-AB01586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

Signature.

(002016.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**C.R. ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.646.

—  
Le bilan consolidé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, référence: LSO-AB01597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Signature.

(002024.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**C.R. ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.646.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, référence: LSO-AB1589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

Signature.

(002015.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**C.R. ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.646.

—  
Le bilan consolidé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Signature.

(002019.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---



**MALDEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 53.183.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(002029.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**HMJ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix,

représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Beatriz Gonzalez Raposo, Employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Madame Beatriz Garcia, Avocate, demeurant au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: HMJ HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières, ainsi que par l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### Souscription et libération

Les trois cent cinquante (350) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prédésignée, trois cent quarante-neuf actions. . . . .	349
2.- Madame Beatriz Garcia, prénommée, une action . . . . .	1
Total: trois cent cinquante actions . . . . .	350

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cent soixante euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

##### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
- 2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
- 3.- Madame Beatriz Garcia, Avocate, avec adresse professionnelle au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

##### Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, (R. C. Luxembourg, section B numéro 40.312), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

##### Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2008.

##### Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

##### Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Gonzalez Raposo, F. Cannizzaro, B. Garcia, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 2003, vol. 873, fol. 98, case 4. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 janvier 2003.

J.-J. Wagner.

(002055.3/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

**CAFE ROAD WAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3839 Schiffflange, 18, rue de la Gare.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Filomena Maria Gomes Garcia, commerçante, née à Arganil (Portugal), le 19 février 1955, demeurant à L-3874 Schiffflange, 26, rue Michel Rasquin.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: CAFE ROAD WAY, S.à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques y compris la petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Schiffflange.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Filomena Maria Gomes Garcia, prénommée, cent parts sociales ..... 100

Total: cent parts sociales. .... 100

Ces parts ont été intégralement libérées par l'apport de matériel divers, comprenant notamment une hotte professionnelle en inox, un frigo professionnel en inox, une friteuse, 2 bacs sur pieds en inox, un four professionnel en inox et deux tables en inox, le tout évalué par la comparante à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-). La comparante déclare que le prédit apport est à disposition de la société.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommée gérant unique de la société:

Madame Filomena Maria Gomes Garcia, commerçante, née à Arganil (Portugal), le 19 février 1955, demeurant à L-3874 Schifflange, 26, rue Michel Rasquin.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-3839 schifflange, 18, rue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. M. Gomes Garcia, F. Kesslerer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 2003, vol. 886, fol. 6, case 9. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 février 2003.

F. Kesslerer.

(002061.4/219/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**DALE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 66.749.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, référence: LSO AB-01148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(002042.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**GRUPPO NYMCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 52.485.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(002032.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**WEBER & WAGNER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 67.121.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO AB-01652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002079.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

---

**ROPPERSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 33.796.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, référence: LSO-AB01138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(002034.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**WATAMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 16.257.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(002035.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**FLUORTECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 72.307.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO AB-01646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(002080.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

---

**ARCHITEKTURBÜRO HEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue du Luxembourg.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Hardy Peter Hein, ingénieur diplômé (FH), architecte, demeurant à D-66663 Merzig, Trierer Strasse 130.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ARCHITEKTURBÜRO HEIN, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bous.

**Art 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecte ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre toutes participations dans toutes entreprises commerciales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

En outre la société peut ouvrir des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Hardy Peter Hein, susdit.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique prend les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Hardy Peter Hein, ingénieur diplômé (FH), demeurant à D-66663 Merzig, Trierer Strasse 130.

La société est engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Hein, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 29 janvier 2003, vol. 466, fol. 51, case 10. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 février 2003.

R. Arrensdorff.

(002058.2/218/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

**MT ART SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue E. Reuter.

R. C. Luxembourg B 85.710.

L'an deux mille trois, le quatre février,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MT ART SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 723 du 11 mai 2002, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 85.710, au capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de trois cent vingt euros (EUR 320,00) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est composée de:

1.- MAERTENS INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit belge, avec siège social à B-1030 Bruxelles, 21, rue du Corbeau,

représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Alain Maertens, administrateur de sociétés, demeurant à B-1030 Bruxelles, 21, rue du Corbeau,

b) Monsieur Pol Maertens, administrateur de sociétés, demeurant à B-1030 Bruxelles, 21, rue du Corbeau,

ici représentée par Monsieur Franco Polidori, comptable, demeurant à Oberkorn,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 décembre 2002,

2.- TRANELUX INTERNATIONAL S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues,

représentée par son gérant, Monsieur Nico Roesgen, gérant de sociétés, demeurant à L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem,

ici représentée par Monsieur Franco Polidori, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 décembre 2002,

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent être les seules associées de ladite société, se considérer comme dûment convoquées, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

Les associées décident de transférer le siège social au 13, rue Emile Reuter, Z.A.E. Weiergewan, à L-5326 Contern, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Contern.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Polidori, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, vol. 16CS, fol. 60, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

E. Schlessler.

(001771.4/227/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

**MT ART SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue E. Reuter.  
R. C. Luxembourg B 85.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

E. Schlessler.

(001774.4/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

---

**SYSPRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9770 Rumlange, Maison 22.  
R. C. Diekirch B 3.029.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Diekirch, le 10 février 2003, DSO-AB00042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Gérant*

(900017.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2003.

---

**COIFFURE ANNETTE ET GUY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 26, rue de Bastogne.  
R. C. Diekirch B 6.201.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 11 février 2003, réf. DSO-AB00056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900047.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2003.

---

**HOTEL VICTOR HUGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9414 Vianden, 1, rue Victor Hugo.  
R. C. Diekirch B 1.618.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 11 février 2003, réf. DSO-AB00058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900051.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2003.

---

**SCIERIE SCHMITZ-MALGET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9808 Hosingen, 10A, Um Knupp.  
R. C. Diekirch B 2.497.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 11 février 2003, réf. DSO-AB00059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900052.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2003.

---